

Madame, Monsieur,

Vous venez de télécharger le dossier d'inscription pour la sélection à l'entrée en formation partielle Auxiliaire de Puériculture de mars 2021 et nous vous en remercions.

La sélection des candidats pour entrer en formation partielle le 29 mars prochain se fera par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien d'une durée de quinze à vingt minutes, conformément à l'arrêté du 7 avril 2020. Le jury sera composé d'un binôme d'évaluateurs : une formatrice de l'institut de formation et un(e) auxiliaire de puériculture en activité professionnelle.

La sélection a pour objectifs d'apprécier :

- les connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal ;
- différentes aptitudes comme l'expression écrite, l'élaboration d'un raisonnement logique ou encore la collaboration et le travail en équipe...
- les qualités humaines et capacités relationnelles, d'analyse et organisationnelle,
- mais également la motivation du candidat à suivre la formation d'auxiliaire de puériculture.

La constitution de ce dossier doit se faire dans le respect des consignes données ci-après. Il est donc nécessaire de lire toutes les informations contenues dans ce document.

Tout candidat présentant un dossier INCOMPLET ou dont les pièces ne correspondent pas aux consignes indiquées ci-après ne sera sélectionné.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Selon l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié le 7 avril 2020, relatif à la formation auxiliaire de puériculture, pour être admis à suivre les études conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture, les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation ; il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.
- Etre titulaire du diplôme d'Etat d'aide-soignant(e).

CALENDRIER :

Ouverture des inscriptions	16 novembre 2020
Date limite de dépôt des dossiers de sélection	28 janvier 2021 (cachet de la Poste faisant foi)
Entretiens de sélection	Du 3 au 26 février 2021
Résultats définitifs de la sélection	4 mars 2021 à 10 heures
Dates de la formation	29/03/2021 au 28/09/2021 inclus Congés du 12/07 au 14/08/2021

**Merci de joindre à la fiche de renseignements page 6 et 7,
les documents suivants :**

- Une lettre de motivation manuscrite, personnalisée** (c'est-à-dire dont le candidat en est l'auteur), datée et signée, maximum 2 pages (=1 recto-verso), sur papier blanc
 - Un curriculum vitae à jour**, maximum 2 pages (=1 recto-verso)
 - La photocopie recto-verso lisible d'une pièce d'identité en cours de validité**
 - Un document manuscrit de 2 pages maximum (= 1 recto-verso), sur papier blanc, relatant au choix : soit une situation personnelle ou professionnelle vécue par le candidat et mettant en valeur des activités ou des compétences en lien avec le métier d'auxiliaire de puériculture et avec son besoin de formation, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.**
 - Et éventuellement, **tout autre justificatif** valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, etc...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture
 - La photocopie du diplôme d'Etat d'aide-soignant(e) et de l'AFGSU niveau II** (si vous l'avez)
 - Attestations de travail, accompagnées des appréciations et recommandations de l'employeur (ou des employeurs)**
 - Pour les ressortissants hors Union européenne, **une attestation de niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de formation**
 - 1 photo d'identité** collée sur la fiche d'inscription
 - un chèque de **100 €** pour les frais de sélection, libellé à l'ordre de IFAP"ITUDE ; ou virement à effectuer si envoi du dossier par mail
-

L'ADMISSION :

Positionnement sur les listes :

A l'issue de la sélection, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend **une liste principale : 15 places, et une liste complémentaire.**

Les résultats de la sélection sont affichés au siège de l'institut de formation et sont consultables sur le site internet. Tous les candidats sont personnellement informés par écrit du résultat.

Le candidat admis dispose d'un délai de 5 jours pour confirmer son entrée en formation.

Si dans les **5 jours** suivant l'affichage un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire, n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

L'ADMISSION DEFINITIVE DANS UN INSTITUT EST SUBORDONNEE :

1) A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical (celui-ci vous sera fourni avec le courrier de confirmation de sélection de votre dossier) attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession et établi **par un médecin agréé par l'ARS** (liste consultable sur notre site internet et mise à jour par l'ARS Auvergne –Rhône –Alpes).

2) A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccinations prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1^{er} du livre 1^{er} de la troisième partie législative du code de la santé publique.

3) A l'obtention du DEAS pour les élèves en cours de formation.

L'accès en formation et l'entrée en stage en services hospitaliers et extrahospitaliers est impossible si le candidat n'a pas de couverture vaccinale, y compris la vaccination contre l'hépatite B.

Il est donc impératif de débiter dès votre admission, la vaccination contre l'hépatite B et de mettre à jour les vaccinations obligatoires.

COUT et FINANCEMENT

*Les frais d'inscription au concours pour **TOUS les candidats** sont de **100 €**.
La formation auxiliaire de puériculture est **payante**.*

Tarif individuel PARCOURS PARTIEL	Tarif Formation Continue (prise en charge employeur) PARCOURS PARTIEL
Module 1 = 1837.50€ Module 3 = 1470.00€ TOTAL = 3307.50 €	Module 1 = 2012.50€ Module 3 = 1610.00€ TOTAL = 3622,00 €

Des aides financières peuvent être sollicitées auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Si vous êtes salarié, votre formation peut être prise en charge dans le cadre de la mobilisation de votre CPF (Compte personnel de Formation).

En cas de non prise en charge financière, il vous appartient de payer les frais de formation. Un paiement en 3 fois sans frais sera accepté.

Après votre admission, vous bénéficierez d'un statut de « stagiaire de la formation professionnelle ».

Nous vous rappelons que seuls les dossiers **complets** seront traités, aucune relance ne sera effectuée en cas de pièces manquantes, et aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être exigé.

ATTENTION : en cette période exceptionnelle liée à la crise sanitaire, deux possibilités s'offrent à vous **pour envoyer votre dossier d'inscription** :

- Soit par voie postale à l'adresse suivante : IFAP'TITUDE - 310 Rue de L'Ecoissais -69400 LIMAS
A NOTER : nous vous remercions d'envoyer votre dossier d'inscription en lettre simple et **non** en lettre recommandée avec accusé de réception.
- Soit par mail à l'adresse suivante : contact@ifaptitude.fr
Vous procéderez alors au paiement des frais d'inscription en effectuant un virement sur le compte bancaire de l'institut, dont les coordonnées sont les suivantes :

Domiciliation			
BNPPARB VILLEFRANCH LIMA (02278)			
Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
30004	02278	00010147534	03
Numéro de compte bancaire international (IBAN) :			
FR76 3000 4022 7800 0101 4753 403			

BIC (Bank Identification Code) : BNPAFRPPTAS SAS IFAP'TITUDE

Si toutefois, la personne qui effectue le virement ne porte pas le même nom que le candidat, nous vous remercions de bien vouloir préciser le nom du candidat pour lequel celui-ci est effectué.

L'enregistrement et l'étude du dossier ne se feront que lorsque le virement pour les frais d'inscription aura été effectué.

De plus, lors de l'envoi de votre dossier par mail, nous vous demandons de bien vouloir préciser en objet : « dossier sélection Nom-Prénom du candidat » (exemple : dossier sélection MALARTRE Stéphanie).

Dernières informations :

- De nombreux supports de cours seront donnés sous forme numérique et pourront faire l'objet d'impression par vos soins ;
- les terrains de stages proposées sont des lieux apprenants, situés autour de Villefranche S/Saône, mais aussi à Chalon S/Saône, Mâcon ou encore Lyon et sa proche banlieue.
- Les dates de la formation pourront être modifiées selon l'évolution de la crise sanitaire.
- Certains cours pourront être dispensés en « distanciel » au regard de l'évolution de la situation sanitaire.

L'équipe pédagogique et moi-même vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour répondre à vos questions : par mail : contact@ifaptitude.fr ou par téléphone : 06 42 90 23 20.

S.MALARTRE- Directrice



institut de formation auxiliaires de puériculture

310 rue de l'Écossais
69400 Limas
Tél. 09 53 26 27 74
06 42 90 23 20
contact@ifaptitude.fr
www.ifaptitude.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Parcours partiel rentrée Mars 2021

Photo d'identité
Obligatoire
A coller

1. ETAT CIVIL

NOM (de jeune fille) :

PRENOMS (tous ceux de l'état civil) :

NOM MARITAL.....

Date de naissance : ___ / ___ / ___ Lieu de naissance :

Pays de naissance .. Nationalité.....

ADRESSE habituelle :

CODE POSTAL :

VILLE :

Téléphone fixe : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Téléphone portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Courriel:.....@.....

Situation familiale : célibataire marié(e) concubin(e) divorcé(e) veuf

Enfants à charge : non oui / Age et date de naissance des enfants :

Déplacement pendant la formation : véhicule personnel Transports en commun train autre :

.....

Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toute personne ou organisme participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la Loi du 6 janvier 1978, chaque candidat bénéficie du droit d'accès et de rectification au dossier informatique le concernant. Par ailleurs, vos noms et prénoms pourront être diffusés sur Internet lors de la publication des résultats. Vous pouvez vous y opposer à tout moment.

2. SITUATION ACTUELLE : êtes-vous ? :

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="radio"/> Salarié : | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | Si oui, Nom et adresse de l'employeur : |
| <input type="radio"/> Demandeur d'emploi indemnisé : | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | N° allocataire Pôle-Emploi : |
| <input type="radio"/> Demandeur d'emploi non indemnisé : | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | N° allocataire Pôle-Emploi : |
| <input type="radio"/> Etudiant* : | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | Nom et adresse de l'établissement : |

* **ATTENTION : si élève ou étudiant** : joindre obligatoirement un certificat de scolarité ou attestation de formation

3. DIPLOMES :

Photocopies OBLIGATOIRES des DIPLOMES à joindre au dossier

Titulaire de Diplôme d'Etat d'aide-soignant
 AFGSU niveau II

4. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :

Merci de joindre votre CV actualisé

6. FINANCEMENT ENVISAGE : merci de cocher la case retenue (cf notice de renseignements)

- | | |
|---|-----------------------|
| Financement personnel | <input type="radio"/> |
| C.P.F. (OPCO) | <input type="radio"/> |
| Conseil Régional | <input type="radio"/> |
| Employeur (fournir si possible une attestation) | <input type="radio"/> |
| Autres (à justifier) | <input type="radio"/> |

7. SIGNATURE :

Je déclare avoir pris connaissance : de la liste des éléments nécessaires à la constitution du dossier de sélection ; du fait que tout dossier incomplet ou dont les pièces fournies ne correspondent pas aux consignes, ne sera pas sélectionné ; de l'obligation vaccinale contre l'hépatite B ; qu'aucun remboursement des frais de sélection ne sera possible quel que soit le motif invoqué.

Date et Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :